



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER

**par Chemins de fer fédéraux suisses CFF
pour la constitution d'une servitude de superficie pour paroi antibruit**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 10 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de Lausanne
EXPROPRIÉS

Commune de Pully
Indemnités

Fr.
à payer
par
l'expropriant

Commune de Pully et Logement idéal –
Société ccopérative, Lausanne
Servitude à créer:
superficie pour paroi antibruit.

1'320.51

Le 7 septembre 2021.

Le conservateur du Registre foncier: **S. Virnot**